



Mandat

La Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique CFSB œuvre dans les domaines de la biotechnologie et du génie génétique pour la protection de l'homme et de l'environnement. Elle a été instituée par le Conseil fédéral en 1996 en tant que commission d'experts indépendante, et a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 1997. Les bases légales sur lesquelles se fondent les travaux de la CFSB sont ancrées dans la loi sur le génie génétique, la loi sur la protection de l'environnement et la loi sur les épidémies.

Les connaissances étendues et diversifiées des 16 membres de la CFSB couvrent l'ensemble du spectre de la sécurité biologique. Ces experts, qui ont des connaissances spécifiques dans les domaines du génie génétique, de la biotechnologie, de l'environnement et de la santé, représentent divers intérêts, notamment ceux de l'enseignement et de la recherche dans les hautes écoles, des milieux économiques, de l'agriculture et de la sylviculture, ainsi que ceux des organisations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs.

La CFSB conseille le Conseil fédéral ainsi que les autorités fédérales et cantonales.

Secrétariat et contact

Le secrétariat organise les travaux de la commission, prépare leur contenu scientifique et répond à une grande partie des demandes spécifiques.

Pour informations complémentaires:

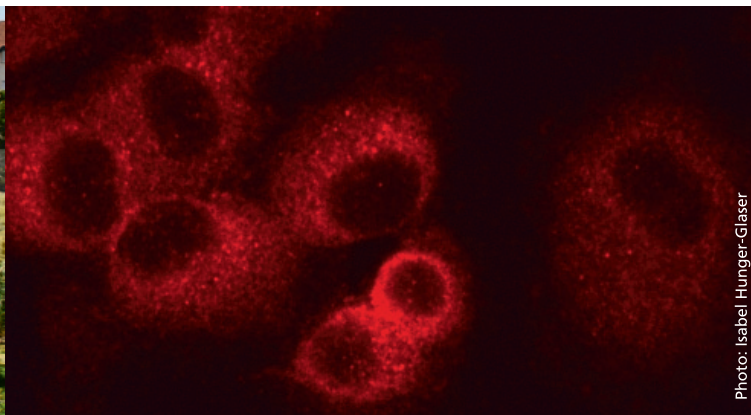
Adresse: CFSB
c/o Office fédéral de l'environnement
3003 Berne

E-Mail: info@efbs.admin.ch
Téléphone: +41 (0)31 323 03 55
Page d'accueil: www.efbs.admin.ch

www.efbs.admin.ch



Photo: www.acw.admin.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

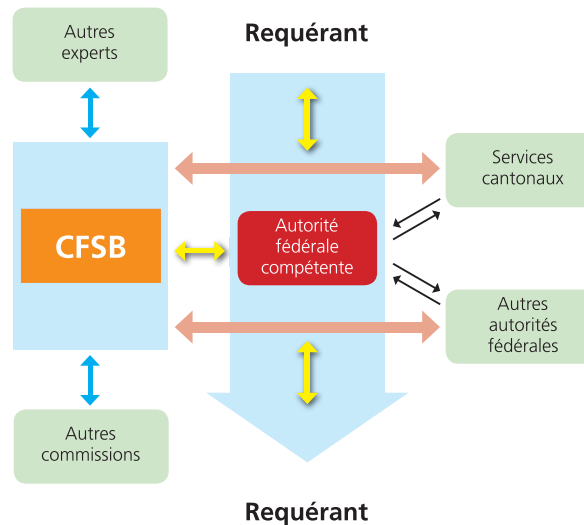
**Commission fédérale d'experts
pour la sécurité biologique CFSB**

Tâches

Les tâches de la CFSB sont nombreuses et diversifiées. La CFSB ...

- ... conseille le Conseil fédéral et les offices fédéraux dans l'élaboration de lois, d'ordonnances, de directives et de recommandations.
- ... conseille les autorités fédérales et cantonales lors de la mise en œuvre des réglementations.
- ... remet des prises de position concernant des demandes d'autorisation.
- ... publie des recommandations concernant les mesures de sécurité pour les travaux en milieu confiné (laboratoires de recherche et de diagnostic, serres, unités réservées aux animaux, etc.).
- ... demande des avis d'experts sur des aspects nouveaux et complexes de la sécurité biologique.
- ... informe le Conseil fédéral et le public de la teneur de ses travaux.
- ... étudie les nouvelles découvertes et tendances dans le domaine de la sécurité biologique.
- ... apporte son soutien aux cours de formation à la sécurité biologique.
- ... est en contact avec d'autres commissions (de sécurité biologique) en Suisse et à l'étranger.
- ... se réunit en séance environ six fois par année.

Déroulement des procédures



Demandes d'autorisation

La CFSB évalue les demandes d'autorisation pour des activités impliquant des organismes génétiquement modifiés ou pathogènes. Elle prend notamment position sur:

- ... les travaux en milieu confiné (recherche, diagnostic et production)
- ... les disséminations expérimentales
- ... les demandes pour la mise en circulation de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux
- ... les produits phytosanitaires contenant des microorganismes ou des macroorganismes
- ... les essais cliniques et les thérapies géniques

